

Emploi public local : agissons ensemble !

L'emploi est aujourd'hui une préoccupation majeure, notamment dans le Finistère. Il nous faut être créatifs et innovants... Les actions sont variées et toutes comptent. Il est possible d'avancer au quotidien. Un des moyens d'agir dans les collectivités locales ? L'accueil de stagiaires pour favoriser le retour à l'emploi, la découverte d'un métier, une montée en compétences, un perfectionnement...



Des dispositifs de formations innovants

Dans cette perspective, le Centre de gestion est associé à différentes formations en alternance dont les licences professionnelles «Métiers de l'administration territoriale» et «Métiers techniques des collectivités territoriales». Il a également noué un partenariat original avec Pôle Emploi et le CNFPT. L'objectif est double : répondre à la demande de personnel territorial intérimaire opérationnel et favoriser le retour à l'emploi de demandeurs d'emploi, en les formant aux métiers publics locaux.



Plusieurs cycles sont proposés : agent administratif polyvalent, agent comptable/paye, responsable administratif, agent technique. Une formation théorique est proposée par le CNFPT. Elle doit nécessairement être complétée par une immersion professionnelle en collectivité. Tous les ans, plus de soixante-dix stagiaires du CDG sont accueillis dans vos services. Cet accueil représente un réel effort de disponibilité, d'apprentissage. C'est un engagement fort pour l'emploi !

Pour les jeunes stagiaires, c'est un coup de pouce pour entrer dans la vie professionnelle. Pour les plus âgés, qui ont une carrière professionnelle derrière eux et cherchent un travail, c'est une belle opportunité de reconversion et de reclassement.

Pour un service public de qualité

Une fois formés, ces stagiaires intègrent le service intérimaire du CDG pour effectuer des missions dans vos structures (remplacement, surcroît temporaire d'activité, besoins saisonniers, tuilage...). Ces agents sont formés et directement opérationnels pour assurer un service public de qualité. Les missions s'enchaînent souvent jusqu'à une proposition pérenne d'emploi... la boucle est bouclée. Et ça fonctionne !

Les deux tiers des personnes ainsi formées occupent aujourd'hui un poste en collectivité. Un tiers sont recrutées sur un emploi permanent dans les deux ans. Les CDG des autres départements copient d'ailleurs notre initiative (il est vrai que tout commence en Finistère...).

Accueillir un stagiaire : le coup de pouce du CDG !

Accueillir un stagiaire, c'est un investissement humain mais aussi financier. Pour rendre le dispositif attractif, le CDG a déjà mis en place deux mesures compensatoires : une réduction de 10 % en cas de recours au service intérim suite à l'accueil d'un stagiaire et le versement de l'équivalent de la NBI «maître d'apprentissage» au tuteur du stagiaire.

La loi du 22 juillet 2013 instaure également l'obligation du versement d'une gratification de 436 euros aux stagiaires de l'enseignement supérieur dont le stage dure plus de deux mois (consécutifs ou non). Cette mesure concerne les étudiants de licences professionnelles et sera applicable à la rentrée 2014. Afin de pas mettre en danger ces formations ni vous pénaliser, le CDG compense aussi financièrement ce coût, et ce dès maintenant ! N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.



«Nous sommes fiers de pouvoir jouer cette carte de l'emploi mutualisé avec vous, grâce à vous ! Merci !»

Le rôle clé des tuteurs

Le rôle du tuteur est déterminant dans la réussite d'une formation en alternance. Son accompagnement personnalisé et son évaluation permettent au stagiaire de gagner en compétences.

Le stage doit correspondre aux objectifs de la formation qui varient selon la durée et le cadre dans lequel il se déroule. La collectivité ou l'établissement confie des tâches variées mais pour autant réellement définies. Les missions proposées doivent être utiles à la structure qui l'accueille mais aussi mettre à l'épreuve les connaissances du stagiaire et lui permettre d'acquérir des automatismes : ces formations sont un premier pas vers le service public local et positionne ensuite la personne vers un emploi durable.



«La mairie, qui compte 2 agents administratifs et 3 agents techniques, accueille des stagiaires depuis de nombreuses années.

Jean-Jacques Piton, maire, est en effet très favorable à ces formations. Je m'attache à former des étudiants opérationnels en juin qui pourront rapidement intégrer via le service intérim du CDG une autre collectivité finistérienne. L'échange mutuel qui s'opère au quotidien avec «l'apprenti» redonne un second souffle à mon travail. Même si cette expérience requiert des moyens et du temps de formation, je recommanderais sans hésitation aux collectivités de s'appuyer sur les compétences d'un étudiant stagiaire».

Annie Le Bihan, DGS de Ploudiry



«J'ai débuté mes activités de tuteur en 2010. Cette année, j'ai accompagné un étudiant de la licence professionnelle des « métiers techniques des collectivités territoriales». Je l'ai missionné sur l'élaboration d'un tableau de recensement des voies communales. Ces étudiants sont opérationnels et productifs. Ils apportent un plus à la collectivité.

C'est important de transmettre son savoir-faire et d'aider les jeunes à démarrer dans la vie professionnelle. Personnellement j'aurais aimé pouvoir suivre cette formation avant de débiter ma carrière dans la fonction publique territoriale. Cette licence est un très bon outil de préparation».

Jean-Luc Seznez, DST de la commune de Fouesnant

Ils sont passés par une formation en alternance...

Isabelle, promotion MAT 2009/2010 (reconversion professionnelle)

«A la fin de la formation, la directrice générale où j'ai fait mon stage, a fait valoir ses droits à la retraite. J'ai donc postulé et j'ai été retenue. En juin 2012, j'ai obtenu le concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe et j'ai ainsi pu être titularisée dans cette commune de 700 habitants.»

Jacky promotion MTCT 2010/2011 (reconversion professionnelle)

«Après 20 années d'expérience dans le secteur privé, j'ai souhaité intégrer le service public local. A l'issue de la formation en 2011, j'ai effectué un contrat d'un an. Depuis, j'ai obtenu un concours et j'ai été nommé technicien stagiaire aux fonctions de Directeur-adjoint des services techniques (25 agents) d'une commune du sud Finistère.»

Nathalie - promotion MAT 2009/2010 (étudiante)

«Dès la fin de la licence, j'ai intégré le Service Intérim du CDG. J'ai ainsi pu effectuer des missions de remplacement dans des collectivités du Finistère. Ensuite, j'ai été stagiaire et titularisée dans un établissement public du Sud-Finistère, dans un emploi de coordonnateur administratif et financier.»



En savoir PLUS avec le service mobilité du CDG : 02 98 64 19 75 - mobilite@cdg29.fr

René FILY, Président,
les membres du Conseil d'Administration
et les collaborateurs du Centre de Gestion du Finistère
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année

René Fily, Prezidant,
Izili ar C'huzul-merañ,
Kenlabourerien Ti Kumunioù Penn-Ar-Bed
A het deoc'h gouelioù laouen